



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

ARRETE N° D1/B1/15/647 PORTANT MODIFICATION D'UNE HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE

LE PREFET DE L'EURE

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU:

Le Code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;

L'arrêté préfectoral du 27 novembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Nadir MILIANI, adjoint au chef de bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique ;

L'arrêté préfectoral n° D1/B1/15/164 du 18 février 2015 portant habilitation pour une durée de un an, de l'établissement secondaire de la S.A.R.L. «POMPES FUNEBRES SERVICE», sis 7 faubourg Cappeville à GISORS (27140) sous le numéro 2015 27 065 ;

La demande en date du 11 août 2015 présentée par la S.A.R.L. «POMPES FUNEBRES SERVICE», visant à modifier l'habilitation de l'établissement précité, au profit de Monsieur Luc BEHRA en qualité de gérant, responsable d'agence, en remplacement de Monsieur Jérôme LELOUARD;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

-A R R E T E-

Article 1 : A l'article 1^{er} de l'arrêté n° D1/B1/15/164 du 18 février 2015 portant habilitation pour une durée de un an, de l'établissement secondaire de la S.A.R.L. «POMPES FUNEBRES SERVICE», la mention « Monsieur Jérôme LELOUARD » est remplacée par la mention « Monsieur Luc BEHRA ».

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

.../...

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié à :

- Monsieur Luc BEHRA ;
- Monsieur le maire de GISORS ;
- Monsieur le délégué de l'Eure de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame la directrice de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE.

Evreux, le 17 AOUT 2015



Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau,


Nadir MILIANI